La pêche artisanale dans les économies insulaires du Pacifique Sud *

par

Gilles BLANCHET **

Le Pacifique Sud forme un ensemble géopolitique de plus de 30 millions de km^2 qui s'étend, d'est en ouest, de la République de Palau au territoire de Pitcairn. Il regroupe 14 micro-États autonomes ou indépendants et 9 territoires sous tutelle [1]. Constitués d'une poussière d'îles, ces États et territoires se trouvent à l'écart des grandes routes commerciales et tirent une part importante de leurs ressources des eaux environnantes. Un élargissement de leur souveraineté à 200 milles des côtes leur a récemment ouvert de nouveaux horizons en matière de pêche industrielle. La pêche artisanale, qui est pratiquée le long des côtes, n'en reste pas moins primordiale et c'est elle que l'on se propose d'examiner à travers un survol de la littérature consacrée à la question. La plupart des écrits émanent d'universitaires, d'experts et de fonctionnaires travaillant pour le compte d'administrations locales ou d'organisations pluri-nationales et se trouvent disséminés dans une variété d'ouvrages, de revues et de rapports ; seuls les plus notoires et les plus accessibles ont été retenus dans cet article qui s'efforce de synthétiser les vues couramment exprimées. Il se compose de deux parties. La première se penche sur le contexte et les caractéristiques de la pêche artisanale, la seconde en envisage les développements et les perspectives d'avenir.

Arrière-plan de la pêche artisanale dans la région.

Il est difficile de se faire une idée précise des petites activités de pêche dans la région en l'absence d'informations chiffrées dignes de foi, absence qui reflète l'intérêt limité longtemps accordé à ce secteur d'activité.

Une importance secondaire.

Qu'il s'agisse des quantités récoltées ou des efforts mis en œuvre, c'est la pêche industrielle qui occupe une place centrale. Selon les statistiques publiées par la FAO, les débarquements de poissons enregistrés dans le monde ont été de 82,4 millions de tonnes en 1984, la moitié en provenance de l'Océan Pacifique. Le Pacifique Sud intervient pour une faible part dans ce montant, à l'exception des thonidés qui représentent 20 % des prises de ces espèces. Un peu plus de 150 000 tonnes de thons

* Ce texte dérive d'une communication présentée au Symposium international sur la recherche et la pêche artisanale, Montpellier, juillet 1989.

** ORSTOM/NCDS Australian National University.

1. L'aire considérée est celle des zones économiques exclusives de l'ensemble des membres du Forum du Pacifique Sud et de la Commission du Pacifique Sud (CPS). Le Forum regroupe les pays indépendants et les territoires autonomes de la région : les îles Cook, les États Fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, les îles Marshall, Nauru, Niue, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, les Samoa occidentales, les îles Tonga, Tuvalu et le Vanuatu. S'y ajoutent, en ce qui concerne la CPS, les territoires toujours sous tutelle : Guam, les îles Mariannes du Nord, Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, la Polynésie Française, les Samoa américaines, Tokelau, Wallis et Futuna.

ont été récoltées en 1984 par des flottes basées dans la région et 600 000 tonnes l'ont été par des flottes venues de l'extérieur.

TABLEAU 1. — Évaluation des prises industrielles de thonidés dans la région des îles du Pacifique Sud, 1984.

	Tonnes	%
Flottes venues de l'extérieur	600 000	80
Flottes basées dans la région	150 000	20
Total	750 000	100

Source : Doulman, D., Tuna Issues and Perspectives in the Pacific Islands Region, East West Centre, 1987.

Cela correspond à l'activité de quelque 1 300 bateaux battant pavillon étranger venus pêcher à la canne, à la ligne, à la senne ou à la traîne.

Identifiées dès le début du siècle, les ressources thonières ont commencé à être exploitées au milieu des années 50 par des compagnies japonaises, coréennes et formosanes qui ont implanté des flottes permanentes sur les lieux de pêche et des bases fixes à terre pour le transbordement et le conditionnement du produit récolté. En 1985, 164 palangriers, 60 canneurs et 29 senneurs étaient enregistrés dans les îles du Pacifique Sud et 5 conserveries opéraient aux Samoa américaines, à Hawaii, à Fidji et aux îles Salomon, avec une capacité globale de transformation de poissons de 210 000 tonnes. S'y ajoutaient des facilités de transbordement à Palau et aux Nouvelles-Hébrides. La majeure partie de ces activités étaient sous le contrôle de firmes multinationales et 90 % du capital investi dans les flottes de pêche était étranger à la région. 3 conserveries appartenaient à des multinationales basées aux USA et les 2 autres, implantées aux îles Fidji et Salomon résultaient d'une association entre des Japonais et les autorités de ces pays (Doulman, 1987a).

Quelques chiffres donnent une idée de l'importance de la pêche en milieu insulaire. À la fin des années 70, les ventes de poissons représentaient 28 % des exportations des îles Salomon, plaçant le pays au 5e rang du monde en ce domaine. À la même époque, le Vanuatu arrivait au 3e rang des consommateurs de poissons avec une consommation annuelle de 76,5 kgs par habitant. Les îles Tonga et les îles Salomon figuraient aussi parmi les pays où l'emploi lié à la pêche était le plus important, et représentait 37,7 % de la population active aux Salomon et 12,7 % aux Tonga (Lawson, 1984).

TABLEAU 2. — Production et consommation de poisson dans la région des îles du Pacifique Sud, 1981.

Pays	Consommation de poisson			Production de poisson
	par tête (kg/an)	% offre totale de protéines	% offre protéines animales	tonnes (000)
Fidji	26,7	12,9	36,5	23,5
Kiribati	—	—	—	19,2
Papouasie N.-Guinée	16,5	10,6	31,2	26,9
Samoa occidentales	24,0	—	—	3,0
Îles Salomon	21,0	15,1	47,1	27,0
Îles Tonga	21,0	—	—	2,0
Tuvalu	—	—	—	0,1
Vanuatu	76,5	31,9	50,7	2,7

Sources : FAO, Review of the State of World Fishery Resources. Fisheries Circular no 710, 1987.

Pour significatives qu'elles soient, ces données ne peuvent être extrapolées à l'ensemble de la région. Elles découlent d'une activité industrielle de pêche sujette à des fluctuations annuelles et au comportement migratoire des thonidés. À cet égard, plusieurs pays bénéficient d'une localisation privilégiée tels les États Fédérés de Micronésie, les îles Marshall, Nauru, Palau, les îles Salomon et la Papouasie Nouvelle-Guinée qui ont formé en 1982 le « groupe de Nauru » pour mieux défendre leurs intérêts.

Des ressources limitées et mal connues.

Les ressources marines sont plus abondantes au large qu'au voisinage des côtes. Le faible développement du plateau continental et la faible surface des terres émergées se conjuguent pour limiter les apports de matières organiques et les eaux côtières n'ont qu'une faible productivité. Leur exploitation n'en revêt pas moins une importance cruciale et se fait de manière artisanale à des fins commerciales et de subsistance. Les quantités récoltées ne sont pas connues et on les estime généralement à partir de données hétérogènes pour ce qui concerne les quantités commercialisées et à partir d'extrapolations pour ce qui touche aux quantités autoconsommées. Les captures de thonidés par des méthodes traditionnelles sont

estimées à moins de 10 000 tonnes par an (Doulman, 1987) et l'ensemble des captures de poissons à 30 000 tonnes (Kearney, 1980). À s'en tenir à ces chiffres, la pêche artisanale représenterait moins de 5 % de la pêche industrielle mais ce pourcentage doit être rapporté à l'échelle des territoires et micro-États dont la surface ne représente que le 1/300e de celle couverte par leurs zones exclusives.

TABLEAU 3. — Estimation des captures de thonidés dans la région des îles du Pacifique Sud, 1984.

Mode de capture	Tonnes	%
Industrielle	750 000	98,7
Artisanale	10 000	1,3
Total	760 000	100,0

Source : Doulman, D., Tuna Issues and Perspectives in the Pacific Islands Region, East West Center, 1987.

L'évaluation de la pêche à petite échelle n'est pas seulement rendue difficile par le manque d'informations et les disparités qui existent d'un territoire à l'autre. Elle l'est aussi par l'absence de consensus sur les termes de 'subsistance', d'"artisanal', de 'petite échelle', de 'traditionnel' et de 'non-commercialisé', pour ne pas parler du défaut de nomenclature officielle concernant les espèces pêchées. Cette pêche est envisagée ici comme une activité à base de travail plus que de capital, recourant à des techniques et à des matériels relativement simples.

En Micronésie et en Polynésie, où les lagons sont moins développés qu'en Mélanésie, les pêcheurs se tournent davantage vers le large pour y capturer les thonidés qui ne s'aventurent pas en eau turbide et peu profonde. Ils pêchent à la canne les espèces de surface comme les bonites et les jeunes thons jaunes et à la ligne de fond les autres espèces. L'essentiel de la pêche se fait cependant dans les eaux récifales et lagonaires où on trouve une grande variété de poissons, de mollusques et de crustacés. Leur récolte s'effectue à pied ou à partir de petites embarcations en bois et les techniques utilisées varient de la capture manuelle à l'emploi de harpons, de lignes et de toute une variété de pièges et de filets qui ont remplacé les traditionnelles pêches au caillou et les anciens barrages de coraux édifiés dans les zones de passage des poissons. Les activités varient selon les lieux et la période du cycle lunaire comme elles varient en fonction des comportements migratoires et du cycle de reproduction. Elles exigent de l'adresse et de l'expérience et sont adaptées au contexte local. Souvent pratiquées de façon saisonnière et à temps partiel, elles restent tributaires des conditions climatiques, de la houle comme du mauvais temps.

Les poissons capturés appartiennent à des espèces démersales ou de fond sédentaires ou vagabondes comme les carangues, becs de cane ou vivaneaux (Lawson, 1980). En l'absence d'informations précises sur les ressources et les quantités capturées, on admet que les zones proches des centres urbains sont sur-exploitées et que celles qui en sont éloignées sont sous-exploitées. À la différence de la pêche industrielle tournée vers l'extérieur, la pêche artisanale est le principal fournisseur du marché intérieur des îles. Celles-ci n'en restent pas moins tributaires d'importations de poissons pour des raisons de coût et d'insuffisance de l'offre.

Des politiques de développement fluctuantes.

Tendances générales. — La pêche artisanale n'est sans doute pas susceptible de développements spectaculaires mais elle paraît largement suffisante pour couvrir les besoins intérieurs. C'est cette autosuffisance et des débouchés supplémentaires à l'exportation que poursuivent les communautés insulaires avec des efforts variables et des résultats mitigés. Jusqu'au milieu des années 70, l'orientation dominante consiste à moderniser la pêche et à lui conférer un caractère commercial, de manière à répondre aux besoins nés de l'expansion des centres urbains. Dans les faits, c'est la pêche industrielle aux thonidés qui retient l'attention et les crédits, qu'il s'agisse d'accords passés avec des flottes étrangères, d'essais de pêche à l'appât vivant ou de la création à terre d'installations pour l'entreposage ou la transformation des poissons.

À la fin des années 70, l'accès de la majorité des territoires insulaires à l'autonomie ou l'indépendance se conjugue avec la récession qui frappe les économies occidentales, leurs principaux bailleurs de fonds. L'accent se déplace vers un développement davantage axé sur les ressources locales. Un intérêt accru est accordé aux activités de petites dimensions qui sont à base de travail plus que de capital, qui ne nécessitent pas l'emploi de techniques coûteuses et qui sont orientées vers la demande intérieure et la satisfaction des besoins de première nécessité. Les méthodes artisanales de pêche se voient encouragées avec le souci de

promouvoir une activité substitutrice d'importations et l'espoir de favoriser son évolution vers un stade industriel. La volonté d'une exploitation plus poussée et plus rationnelle des ressources conduit parallèlement à encourager le développement de la pêche industrielle et à valoriser le potentiel que paraît offrir l'aquaculture.

La fin des années 70 coïncide avec la mise en place d'une réglementation internationale conférant aux États côtiers de nouveaux droits sur les ressources qui les entourent et modifiant radicalement leurs perspectives en matière de pêche. Ratifiée au début de 1982, la convention des Nations Unies de la Loi de la Mer porte les eaux territoriales à 12 milles et définit des zones économiques exclusives (ZEE) s'étendant à 200 milles au large des côtes. Cet accroissement de souveraineté ouvre de nouveaux terrains de pêche aux pays insulaires et leur fournit un potentiel de développement économique susceptible de mieux asseoir leur fraîche indépendance politique. Elle les incite à mettre en place des pêcheries industrielles à l'échelle nationale. Mais cette industrialisation, si souhaitable soit-elle, reste aléatoire. Les prises de thonidés, de bonites en particulier, semblent pouvoir être largement développées mais les stocks disponibles ne sont toujours pas connus de façon exacte. La capture et la transformation des poissons exigent aussi des capitaux considérables qui sont hors de la portée de la plupart des pays insulaires. Il y a quelques années, le prix d'achat d'un senneur représentait le tiers du Produit Intérieur Brut des Tonga, le cinquième de celui du Vanuatu et le dixième de celui des îles Salomon ou des Samoa occidentales (Kearney, 1980).

Des flottes thonières sont actuellement basées dans une douzaine de pays (Fidji, Guam, Hawaii, Kiribati, îles Marshall, Nauru, Papouasie Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Samoa américaines, îles Tonga, Tuvalu et Vanuatu). Mais cinq seulement (Fidji, Kiribati, Papouasie Nouvelle-Guinée, îles Salomon et Vanuatu) ont mis sur pied une flotte nationale avec le concours de firmes japonaises. Les accords d'association n'ont pas été renouvelés à Fidji et au Vanuatu et les sociétés de pêche, désormais contrôlées par l'État, connaissent des difficultés financières.

Orientations spécifiques. — Les îles Salomon sont les seules à avoir explicitement axé leurs efforts en direction de la pêche industrielle. L'État s'est d'abord associé à des Japonais pour constituer la 'Solomon Taiyo', une société équipée d'une flotte de 22 canneurs et d'un senneur dont les activités s'échelonnent de la capture à la mise en boîte du thon. Il a ensuite créé la 'National Fisheries Development Ltd', société d'État dotée de 12 canneurs et de 2 senneurs et il procède aujourd'hui à l'installation d'un nouveau port, d'un nouveau complexe frigorifique et d'une nouvelle conserverie.

À Fidji, la pêche artisanale et la pêche industrielle, qui ont à peu près la même importance en termes de quantités récoltées, ont été simultanément encouragées. La pêche industrielle est mise en œuvre par 'IKA Corporation', une société gouvernementale équipée de 14 canneurs mais dont la moitié seulement ont été armés en 1987. Le poisson est livré à la conserverie de la 'Pacific Fishing Company' (PAFCO) que se partageaient des investisseurs fidjiens et la firme Itoh jusqu'à ce que celle-ci se retire en 1986 et rétrocède sa part au gouvernement. Le secteur artisanal est caractérisé, quant à lui, par des pêcheurs d'origine indienne et des propriétaires de droits de pêche d'origine locale. Une des principales orientations des années écoulées a consisté à équiper les pêcheurs d'embarcations leur permettant de s'éloigner davantage du rivage et d'exercer leur activité au-delà du récif-barrière.

Au Kiribati plus encore qu'à Fidji, l'accent a été mis sur le développement conjoint des ressources côtières et océaniques. Des accords ont été passés avec les flottes thonières étrangères fréquentant la zone (un agrément temporaire a même été conclu avec l'URSS en 1985) et une compagnie nationale de pêche, la 'Te Mautari Ltd' (LTD) a été formée en 1981. Avec l'appui du Japon et du Royaume Uni, elle a acheté 4 canneurs et achemine leurs prises aux conserveries de Pago Pago (Samoa américaines) et de Levuka (Fidji). En dépit de difficultés commerciales, la compagnie doit se procurer 4 nouveaux canneurs avec l'aide de la CEE et envisage de se lancer dans la pêche à la senne. Sur le plan artisanal, de petits doris ont été testés dans les années 70 et des essais de pêche au thon ont été entrepris sans recourir aux appâts vivants peu abondants dans les parages. Ces tentatives ont été infructueuses mais un programme de construction d'une petite embarcation dérivée de la pirogue traditionnelle, propulsée à la voile et au moteur, a rencontré l'adhésion des pêcheurs et a été adoptée par d'autres territoires comme les îles Cook et Marshall.

Au Vanuatu, la pêche industrielle, entreprise à la fin des années 50, a beaucoup régressé. Les navires de la 'South Pacific Fishing Company' (SPFC), société sous contrôle japonais, effectuent des prises annuelles qui ne dépassent plus guère 4 500 tonnes alors qu'elles avaient culminé à 15 000 tonnes en 1972. L'accent continue d'être mis sur la pêche industrielle mais, depuis 1982, les efforts effectifs se sont tournés vers une pêche artisanale exploitant les ressources des pentes externes des récifs (David, 1987).

Jusqu'à présent, les autres États et territoires — les îles Cook, les îles Tonga, les Samoa occidentales et Tuvalu aussi bien que les territoires sous tutelle américaine ou française — n'ont développé qu'une pêche à petite échelle aux abords de leurs côtes. Aux Tonga, les deux tiers du poisson débarqué proviennent d'une activité quotidienne pratiquée dans le lagon ou près du récif. Depuis le début des années 70, le gouvernement s'efforce de moderniser et réorienter cette pêche pour diminuer les importations de poissons et faire pièce à une surexploitation grandissante. L'accent est mis sur l'exploitation des ressources à l'extérieur du récif, poissons de fond sur les pentes externes et aux alentours des monts sous-marins, thons de surface à moins de 30 milles des côtes et à des profondeurs inférieures à 600 mètres. À cette fin, ont été construits des bateaux de 9 à 12 mètres de long, capables de pêcher à la canne, à la ligne de fond et à la palangre. Ont aussi été ancrés à des emplacements choisis des radeaux flottants qualifiés de Dispositifs de Concentration des Poissons (DCP) et 1 palangrier a été acheté afin de déterminer les espèces démersales et pélagiques qui peuvent être trouvées dans la zone exclusive du royaume.

On trouve une même orientation aux Samoa occidentales où le gouvernement a mis au point avec l'aide extérieure un catamaran de 8,5 mètres de long, l' « Alia ». En 1984, la flottille locale comprenait 160 embarcations et les prises atteignaient 3 000 tonnes au lieu de 1 500 tonnes dix ans plus tôt (Waugh, 1986).

La pêche artisanale a également été encouragée en Polynésie Française afin de répondre aux besoins intérieurs et fournir des recettes d'exportation. La pêche récifo-lagonaire est surtout pratiquée dans les atolls des Tuamotu. La majeure partie des prises est acheminée et commercialisée à Tahiti et les efforts visent à améliorer les conditions d'entreposage, de conditionnement et de transport des poissons. Une petite pêche hauturière, effectuée au large de Tahiti, est également soutenue à travers la mise en place de dispositifs de concentration de poissons et l'expérimentation de bateaux capables de rester plusieurs jours en mer en utilisant des techniques de pêche variées (superbonitier, bonitier polyvalent). Dans le domaine industriel, des accords de pêche sont passés depuis 1972 avec des flottes japonaises, coréennes et taiwanaises qui débarquent à Papeete une partie de leurs captures. En 1985, a été formée une société semi-publique, la POMAFREX, avec pour objectif d'acheter, de transformer et de revendre les poissons capturés dans la zone exclusive du territoire, avec pour mission également de régulariser le marché en stockant les surplus éventuels et les écoulant en cas de fléchissement de la production.

En Nouvelle-Calédonie, la pêche côtière n'a pas fait l'objet d'une attention particulière dans le passé ; elle est aujourd'hui encouragée à travers la formation de groupements coopératifs et l'expérimentation d'embarcations d'une douzaine de mètres de long destinées à la capture d'espèces de fond. La pêche industrielle dans la zone exclusive est effectuée par une demi-douzaine de palangriers japonais qui ont récolté 2 500 tonnes de thons en 1987. La même année, 3 palangriers-congélateurs français en ont pris et écoulé quelques 1 350 tonnes sur le marché japonais.

Le cas de l'aquaculture.

Les politiques visant à une meilleure exploitation des ressources marines s'étendent à l'aquaculture envisagée comme une activité à petite échelle et comme une industrie susceptible de fournir des débouchés d'exportation. Elle n'a guère d'antécédents dans la région, en dehors d'une culture traditionnelle de chanos-chanos à Fidji ou Kiribati et de bénitiers géants en Papouasie Nouvelle-Guinée. L'éphémère Agence des Pêches des Iles du Pacifique Sud (ADPIPS), créée par la Commission du Pacifique Sud au début des années 70 lui a donné une première impulsion. Elle a posé les jalons d'une série de cultures marines et d'eau douce (bénitier, carpe, chanos-chanos, crevette, huître, moule, mulet, tortue ou anguille...) et encouragé les expérimentations permettant d'en tester la faisabilité. Les résultats ont été décevants mais les essais se poursuivent en Micronésie, à Guam et Palau. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française, le relais a été pris par le Centre National d'Exploitation des Océans (CNEXO) devenu l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) qui joue à l'échelle de la région un rôle pilote en matière de recherches et d'applications commerciales possibles. Ses efforts se sont axés vers les mollusques (moules vertes des Philippines), les crustacés (crevettes pénéides et chevrettes d'eau douce) et la pisciculture,

notamment pour produire des appâts vivants pour la pêche aux thonidés.

Avec l'appui de la FAO, des cultures expérimentales d'appâts vivants (chanos chanos et molly) ont aussi été entreprises aux Samoa occidentales et américaines comme à Fidji, au Kiribati et aux îles Tonga. Elles n'ont été concluantes qu'au Kiribati où elles ont pu s'appuyer sur une tradition de longue date. Elles se poursuivent au Tuvalu et dans les États Fédérés de Micronésie (à Kosrae, Ponape et Truk) parallèlement à des essais de cultures d'algues (*Euchema striatum* et *Euchema spinosium*). À Fidji, les cultures d'huîtres et de moules n'ont pas été davantage concluantes et l'élevage de crevettes d'eau de mer se fait désormais en association avec France Aquaculture, la branche commerciale de l'IFREMER.

La seule réussite marquante est celle de l'industrie perlière dans les Tuamotu-Gambier qui a vu son succès lié à celui de la perle noire sur le marché mondial. Quelque 2 000 personnes travaillent dans une vingtaine de sociétés privées et une centaine de coopératives et les ventes de perles figurent depuis 1983 en tête des exportations de la Polynésie Française. L'industrie n'en reste pas moins fragile et dépend du Japon pour les opérations de greffage et de commercialisation et de la récolte d'huîtres nacrières dont la culture a dû être entreprise pour pallier l'épuisement des gisements naturels.

Les conclusions qui ressortent d'un survol de l'aquaculture dans une vingtaine de pays de la région (Uwate, 1984) reflètent les difficultés rencontrées et ne font guère écho aux commentaires hyperboliques auxquels se livraient les media il y a quelques années. Elles indiquent que nombre de cultures sont techniquement envisageables et, dans des endroits comme Fidji ou la Nouvelle-Calédonie, rencontrent des conditions favorables. Elles soulignent en même temps que les résultats obtenus ont été inférieurs aux prévisions et n'ont pas débouché sur des productions commercialement viables. Elles relèvent aussi que le profil de l'aquaculture en milieu insulaire est plus celui d'une activité industrielle qu'artisanale ; sa pratique est subordonnée à une réussite commerciale qui seule permet de rentabiliser les investissements coûteux que requièrent la création d'une écloserie et la maîtrise du cycle de croissance des espèces cultivées.

Caractéristiques de la pêche artisanale dans la région.

La pêche artisanale dans le Pacifique Sud n'est guère différente de celle qui se pratique ailleurs dans le monde et ses particularités sont surtout liées aux ressources existantes et aux conditions dans lesquelles se fait leur mise en valeur.

Une exploitation croissante des ressources existantes.

Les poissons récoltés dans les eaux récifales et lagonaires appartiennent à des espèces dont la variété masque la faible abondance. Dans une majorité d'îles, leur capture résulte d'une activité de subsistance peu intensive, pratiquée à temps partiel par la population riveraine. Dans le petit nombre d'îles où se regroupent de plus en plus les insulaires, la pression démographique et, parfois, l'emploi de méthodes destructrices comme le poison ou la dynamite (Guam, Samoa, Tuvalu...) débouchent sur une surexploitation grandissante.

Les politiques de développement tendent en conséquences à se caractériser par une double orientation. Dans les zones urbaines où les ressources sont en voie d'épuisement, une réglementation de l'effort de pêche commence à se mettre en place (réduction du nombre des embarcations aux Tonga ou quotas et périodes de pêche à Tahiti) en même temps que sont mises en valeur des ressources peu exploitées, poissons pélagiques de surface près des côtes, poissons de fond sur les pentes externes des récifs. Dans les zones à dominante rurale, la pêche de subsistance est favorisée et des mesures sont prises pour améliorer l'équipement des pêcheurs, faciliter leur accès au crédit et les épauler par la création de petites infrastructures de base. Malgré cela, il demeure difficile d'obtenir un approvisionnement régulier sans provoquer de conflits au sein des communautés de pêcheurs.

Des conflits de valeurs et de comportements.

Dans une large mesure, ces difficultés sont imputables à une ouverture sur le monde extérieur et à une intégration croissante dans les circuits marchands. En résultent des structures et des comportements nouveaux qui viennent se heurter aux traditions établies. Le changement le plus spectaculaire est provoqué par le développement du salariat et de la circulation monétaire dans des économies qui reposaient sur l'autoconsommation et les prestations de services. On assiste à une consommation accélérée de biens importés et l'argent devient l'étalon des valeurs ; il se substitue aux échanges de services qui ne subsistent plus qu'entre proches parents et amis et il débouche sur un individualisme et un égocentrisme qui battent en brèche une tradition de solidarité et de réciprocité.

Le fonctionnement des entreprises de pêche est lié à cet environnement socio-culturel où se mêlent les influences du passé et du présent et il est malaisé de raccorder des comportements apparemment inadaptés aux valeurs qui les sous-tendent. Beaucoup d'échecs en matière d'aménagement s'expliquent par une prise en compte insuffisante de ces spécificités. C'est ce que soulignent certains experts tandis que d'autres établissent des parallèles avec la situation des pays du sud-est asiatique qui offre des précédents et des points de comparaison utiles. Il apparaît ainsi que de nombreux conflits sont liés à l'exercice de droits traditionnels d'accès qui viennent restreindre les terrains de pêche (îles Salomon...) ou subordonnent leur utilisation au paiement de redevances (Fidji...). Il en résulte des litiges qui se trouvent exacerbés lorsque les propriétaires de terrains se réfèrent à des droits coutumiers et les pêcheurs à la liberté d'accès posée en principe par la législation moderne. En sens inverse, les systèmes de tenure traditionnelle, qui pouvaient naguère s'étendre à plusieurs milles au-delà du récif et déboucher sur un partage des ressources entre villages, pourraient peut-être être réactivés pour lutter contre les risques actuels de surexploitation (Johannes, 1978). En Polynésie Française, par exemple, où coexistent législation moderne et normes coutumières, l'accès aux champs de pêche tend à s'effectuer de façon plus harmonieuse dans les atolls éloignés où prévaut la coutume que dans les îles hautes plus urbanisées où les enjeux économiques tendent à l'emporter sur d'autres considérations et où les autorités en place hésitent à imposer leur arbitrage (Blanchet, 1982).

Un manque de capitaux et d'accès au marché.

Un autre aspect de la pêche à petite échelle est d'avoir son développement obéré par le manque d'argent et de débouchés. Pour accroître leurs activités et écouler leurs prises, beaucoup de pêcheurs doivent recourir à des intermédiaires dont ils dépendent pour la commercialisation de leur production et leur approvisionnement en biens d'équipement et de consommation. Cette dépendance a amené à considérer ces intermédiaires comme des exploiteurs des pêcheurs dont ils tireraient des profits indus et de nombreux gouvernements se sont efforcés de les court-circuiter en leur substituant des agents de l'État. Mais, qu'il s'agisse d'aides financières, de facilités matérielles ou de formation de groupements coopératifs, les interventions officielles répondent rarement aux objectifs affichés. Difficultés de recouvrement des fonds avancés, favoritisme, népotisme, incompétence et inefficience sont souvent le tribut à payer en l'absence de réelle motivation des agents publics et de véritable prise en considération des aspirations des pêcheurs.

Ne voir dans l'intermédiaire traditionnel qu'un parasite, qui entraîne les pêcheurs dans l'engrenage d'un endettement croissant, correspond par ailleurs à une vision naïve et étriquée de son rôle qui est aussi celui d'un organisateur et d'un preneur de risques. C'est exagérer son pouvoir d'exploitation et minimiser sa fonction sociale. 'Les pêcheurs et les commerçants-financiers se trouvent, en général, dans une relation symbiotique mutuellement bénéficiaire, qui fonctionne en harmonie avec l'environnement traditionnel. Toute interférence dans cet environnement ne peut que susciter du ressentiment chez les uns et les autres' (Lawson, 1980).

Vouloir transformer le pêcheur en propriétaire de son bateau et, du même coup, en entrepreneur maître de son outil de production, comme s'attachent à le faire certains gouvernements insulaires n'est pas non plus lui rendre nécessairement service en lui faisant courir des risques qu'il n'est pas prêt à assumer. Il n'est pas davantage à même de réinvestir dans son activité ses profits éventuels dans la mesure où la pression de son environnement social a peu de chances de coïncider avec les motivations économiques qu'on lui prête (Lawson, 1980).

Des rapports ambigus avec la pêche industrielle.

Un même raisonnement lie le développement de la pêche à un glissement du stade de la subsistance à un stade industriel, associé à une plus grande spécialisation des tâches et à une plus large commercialisation des prises. Ce schéma ignore qu'une telle évolution implique une modification des mentalités et des comportements qui ne peut se réaliser qu'à travers une approche intégrée raccordant le processus de production à son environnement social. Il reflète une vision déterministe que ne vient corroborer aucun chiffre et semble s'appuyer sur l'idée préconçue que la pêche à petite échelle a un rôle social plus qu'économique et une valeur ajoutée inférieure à celle de la pêche industrielle (Weber & Fontana, 1984). L'expérience montre pourtant que les pratiques arti-

sanales sont généralement moins onéreuses que les efforts faits pour les transformer.

Dans la région, les relations entre pêche artisanale et pêche industrielle semblent plus complémentaires que concurrentes. La première s'effectue près du rivage et vise des ressources limitées. Elle fait appel à des embarcations de petite taille et se préoccupe de satisfaire la demande intérieure. La seconde se pratique au large et s'oriente vers des espèces pélagiques à comportement migratoire accentué. Elle est mise en œuvre par des navires de haute mer qui écoulent leurs prises sur les marchés extérieurs.

Ces caractéristiques et orientations différentes expliquent que les politiques halieutiques adoptées par les pays insulaires s'efforcent de juxtaposer le développement d'une pêche artisanale et industrielle même si seul un petit nombre peut se permettre de mettre sur pied la seconde. Le fait que la pêche artisanale demande plus de main-d'œuvre que de capital a conduit des experts à recommander son développement. Mais beaucoup de gouvernements sont enclins à donner la priorité à une industrie thonière capable de tirer avantage d'une ressource, actuellement exploitée par des étrangers, dans laquelle ils voient leur plus grand potentiel de développement. Faute d'en avoir les moyens, certains ont essayé de négocier avec les flottes étrangères des accords de pêche plus satisfaisants que ceux conclus avant l'instauration des zones exclusives. Les tensions, qui en ont résulté, se sont répercutées sur le plan international, au point de devenir un enjeu dans la compétition que se livrent les superpuissances. Cela a conféré à la pêche aux thonidés une dimension politique qui est venue se greffer sur une conjoncture économique plus favorable. Depuis 1985, les coûts des carburants se sont stabilisés et les cours mondiaux du thon se sont nettement redressés (les prix de la bonite, après être descendus à 660 US $ la tonne en 1985, ont franchi le cap de 1 000 US $ la tonne en 1988).

Le capital originaire des îles est toujours très limité mais celui en provenance de l'aide extérieure l'est de moins en moins. Pour des raisons politiques et pratiques, celle-ci s'oriente plus volontiers vers des projets d'envergure, comme la création d'équipements portuaires ou le financement de navires de pêche industrielle, que vers des micro-réalisations de caractère artisanal. On peut penser que les flux d'aide se renforceront à l'avenir d'autant que viendra s'y adjoindre un facteur diplomatique, comme en témoignent les accords de pêche passés avec l'URSS par le Kiribati et le Vanuatu ou l'accord de cinq ans qu'ont conclu par la suite les USA avec les pays du Forum.

Grandes lignes d'évolution de la pêche artisanale dans la région.

L'importance grandissante accordée aux ressources marines et à leur exploitation plus rationnelle a conduit à mettre en place des moyens d'intervention appropriés à l'échelle territoriale et régionale.

À l'échelle territoriale.

La création dans les territoires insulaires de services administratifs spécialisés dans la pêche a commencé à se faire dans les années 50. Leurs activités se sont d'abord orientées vers l'inventaire des zones de pêche, une première estimation des ressources et la propagation de nouvelles techniques pour favoriser l'industrialisation du secteur. Les pratiques traditionnelles jugées dépassées ont fait l'objet d'un 'laisser faire' cependant que des entreprises privées se livraient à des essais sporadiques de pêche au thon, à la langouste ou à la crevette et achevaient d'épuiser les gisements naturels de nacres et de perles.

À la fin des années 60, les autorités commencent à promouvoir une pêche à base de méthodes plus productives que celles employées par de petites embarcations pêchant la bonite à proximité des côtes à l'aide de cannes de bambou munies de leurres en nacre. Les efforts se tournent vers la capture au large d'espèces pélagiques, grâce à la technique de la palangre introduite par les Japonais au début des années 50. Les essais vont de pair avec l'expérimentation de bateaux en acier ou en ferro-ciment. La pêche traditionnelle, qui continue de fournir une contribution notable en termes de consommation, d'emploi et de substitution d'importations, finit aussi par être prise en considération. Elle paraît susceptible de réduire l'exode rural au moment où l'accroissement de la population urbaine et la surexploitation des eaux proches des agglomérations commencent à engendrer des inquiétudes. Les premiers jalons de 'chaînes du froid' sont posés pour faciliter la production et la commercialisation du poisson dans les îles éloignées et on continue d'inventorier les ressources existantes et de procéder à diverses expérimentations pour les mettre en valeur.

Toutes ces mesures se marquent par leur caractère volontariste et technique et une prise en compte réduite des préoccupations des pêcheurs dont on attend pourtant de profondes transformations de comportements et de mentalités. L'évaluation des ressources et les premiers essais de cultures marines sont confiés à des biologistes cependant que d'autres experts se penchent sur les activitéss traditionnelles de pêche et mettent l'accent sur les freins techniques qui en obèrent le développement, manque de capitaux et de qualification, insuffisance des infrastructures ou caractère inadapté des embarcations en regard de l'évolution souhaitée. Les efforts s'orientent vers la réduction de ces goulets d'étranglement à travers un accès plus facile au crédit, la promotion de nouveaux types de bateaux et l'installation d'équipements portuaires et d'entrepôts frigorifiques.

Les objectifs n'ont guère changé depuis lors. Il s'agit toujours d'améliorer l'approvisionnement des marchés urbains en poissons frais, d'accroître les apports en protéines et de réduire les achats à l'extérieur. Il s'agit en même temps de créer des emplois et des revenus et de résorber les obstacles identifiés en matière d'infrastructures, de techniques de pêche et de circuits de commercialisation. Le manque de résultats et les échecs rencontrés viennent montrer que les réalités locales ne se laissent pas enfermer dans des schèmas stéréotypés. Une prise en compte progressive de ces particularités conduit à modifier les stratégies mises en œuvre et la pêche de subsistance n'est plus considérée comme une activité d'arrière-garde, condamnée à disparaître à brève échéance. Sa permanence, face aux difficultés que rencontre la promotion d'une pêche commerciale, atteste son importance à l'échelle villageoise. Là où, comme à Niue, elle régresse par suite du passage de la pirogue au hors-bord et de l'attirance exercée par des emplois salariés en ville, l'évolution se fait dans des conditions telles qu'il est difficile d'y voir le point de départ d'une activité commerciale performante.

Dans les plans nationaux, le développement de la pêche artisanale est désormais considéré sous deux rubriques distinctes, l'une consacrée à sa fraction commercialisée, l'autre à sa fraction autoconsommée, encouragée comme la précédente en dépit du souhait de la voir accéder au marché.

L'intérêt qui lui est porté fait aussi prendre en considération les moyens qu'elle met en œuvre. Sous l'égide de la FAO et de l'UNDP, sont construits au Kiribati des prototypes de pirogues à voile et à moteur qui conjuguent les techniques traditionnelles et modernes. Les pêcheurs leur ont réservé un accueil favorable et ont demandé à ce que soit testé un modèle plus petit, qui puisse être manœuvré à la voile et à la pagaie le long des récifs. À Tahiti, les bateaux polyvalents conçus par l'administration ont connu un succès mitigé mais les pêcheurs ont mis au point eux-mêmes une embarcation de quelque 6 m de long, le '*poti marara*', qui leur permet de s'éloigner de rivages surexploités pour pratiquer différents types de pêche.

D'une manière générale, la difficulté de moderniser la pêche artisanale par l'introduction de techniques nouvelles et l'adoption de mesures incitatives a conduit à mettre l'accent sur le facteur humain considéré comme un élément essentiel et non plus accessoire des politiques mises en œuvre. Les pêcheurs sont davantage associés aux mesures qui les concernent et encouragés à se regrouper entre eux. Cette évolution débouche sur des approches intégrées de la pêche à petite échelle aux Samoa occidentales, aux îles Tonga ou au Kiribati. Au Vanuatu, le programme de pêche aux poissons de fond amorcé en 1981 repose sur la constitution de petits groupes d'individus qui s'associent librement et reçoivent une formation appropriée en même temps qu'une assistance technique et financière.

Une plus grande attention est aussi accordée à l'environnement économique et social sans lequel on se rend compte qu'il n'est pas possible d'appréhender de façon satisfaisante les activités de petites dimensions. Les biologistes intègrent peu à peu ces considérations dans leurs travaux, élargissant une problématique qui était, au départ, strictement monodisciplinaire. Ont ainsi pu être dépassés des postulats basés sur des modèles biologiques et économiques simplifiés. Il est aujourd'hui admis qu'une notion comme la 'capture par unité d'effort de pêche' ne suffit pas à mesurer l'abondance d'une espèce de poissons, dans la mesure où elle ne tient pas compte des changements qui peuvent intervenir dans l'environnement, les technologies employées, les comportements des pêcheurs ou la politique mise en œuvre (Hilborn & Sibert, 1985). Une plus grande prise en considération du facteur 'temps' conduit également à reconnaître que la pêche ne pourra être efficacement développée que lorsqu'elle correspondra à un besoin reconnu des intéressés.

Une telle évolution n'a été que graduelle et reste caractérisée par une ouverture sur les sciences humaines plus que par une démarche pluri-disciplinaire. Depuis 1972, l'Université du Pacifique Sud assure une formation éclectique à l'Institut des Ressources Marines de Suva mais la plupart des experts de la pêche sont toujours des biologistes.

À l'échelle régionale.

En raison des faibles dimensions et du manque de moyens de la plupart des États et territoires, les organisations régionales et internationales ont exercé une influence déterminante dans l'évolution de la pêche. Un rôle moteur a été joué par la Commission du Pacifique Sud (CPS), organe technique de coopération mis en place par les puissances coloniales au lendemain du second conflit mondial. La CPS, dont le siège est à Nouméa, a fourni un soutien logistique essentiel aux communautés insulaires. Depuis plus de 40 ans, elle met en œuvre un ensemble de programmes adaptés aux besoins de ses membres. Dès les années 60, elle s'est tournée vers la pêche aux thonidés et, au début des années 70, s'est penchée vers l'aquaculture (cf. *supra*). En collaboration avec d'autres organismes, elle a ensuite lancé un programme de pêche artisanale sur la pente externe des récifs d'espèces démersales peu exploitées (*Etelidae, Serranidae et Carangidae*). Elle a développé dans ce but des techniques faisant appel à des moulinets à main et à des lignes suspendues à une quinzaine de mètres du sol à des profondeurs pouvant atteindre 300 mètres. Les expérimentations s'orientent aujourd'hui vers un usage extensif des dispositifs de concentration des poissons, le développement de la pêche de fond au dessous de 400 mètres et la capture d'appâts vivants par des méthodes artisanales. Un nouveau programme de développement de la pêche côtière comporte des stages de formation à la pêche ajustés aux besoins spécifiques des communautés insulaires et des opérations de démonstration visant à améliorer la manutention et le traitement du poisson.

Des organismes internationaux comme la FAO et l'UNDP interviennent dans le même sens et leur action s'échelonne de l'identification des ressources marines des îles Tonga dans les années 70 à la récente mise au point d'une embarcation adaptée au Kiribati (cf. *supra*). À l'instigation de la FAO, ont été construits à Fidji de petits bateaux de 28 pieds, équipés de moteurs diesel, qui se sont malheureusement révélés coûteux à acquérir et à entretenir. Un programme de pêche villageoise entrepris aux Samoa occidentales a été plus concluant. Le développement d'une pêche commerciale aux thonidés se heurte généralement à une pénurie d'appâts, au coût des bateaux, à leur forte consommation en combustible à la recherche des bancs et à la réticence des pêcheurs à effectuer de longues sorties en mer. Le programme samoan a su éviter ces écueils et combiner l'élevage de petits appâts vivants, l'emploi de dispositifs de concentration de poissons de construction artisanale et l'utilisation de catamarans de 28 pieds construits sur place et propulsés à la voile et au moteur.

La constitution de zones économiques exclusives s'étendant à 200 milles des côtes a également entraîné en 1979 la création d'un organisme régional spécialisé, l'Agence des Pêches du Forum, basée à Honiara, capitale des îles Salomon. Née du désir des pays indépendants de la région de gérer eux-mêmes leurs ressources marines en coordonnant leurs politiques et leurs activités, l'Agence affiche 'le souci de conserver mais aussi d'utiliser au maximum les ressources vivantes de la région ainsi que le désir de regrouper, d'analyser, d'évaluer et de diffuser les informations relatives aux ressources régionales en poissons, en particulier ceux ayant un comportement migratoire'. Elle s'est surtout tournée vers l'exploitation industrielle des thonidés mais a rapidement acquis une importance de premier plan pour tout ce qui touche à la pêche. Elle coordonne un programme régional de recherche sur ses possibilités de développement et coopère étroitement avec le Forum aussi bien qu'avec la CPS, la FAO, l'UNDP ou la CEE. En 1986, elle a commandité deux études sur l'aménagement de la pêche côtière et les besoins en matière de recherche, qui ont été financées par l'Agence Internationale de Développement du Canada. Ces deux études, ajoutées à un atelier de travail sur la pêche côtière qu'a réuni la CPS en 1988, permettent de se faire une idée des facteurs qui conditionnent l'expansion de la pêche artisanale dans la région.

Besoins et perspectives d'avenir.

L'importance de ce type de pêche tient au fait que pour beaucoup d'insulaires elle reste à la base de leur subsistance et constitue l'une des rares ressources qu'ils peuvent mettre en valeur eux-mêmes. L'exploitation renforcée du potentiel marin récifal et lagonaire suscite cependant des préoccupations pour l'avenir. Il est nécessaire d'en mieux contrôler le développement et, pour cela, il faut approfondir et mieux diffuser un savoir lacunaire et difficile d'accès.

Insuffisance des connaissances disponibles.

Les tours d'horizon qui ont été récemment faits de la pêche côtière mettent en évidence le manque de maîtrise des problèmes qui se

posent. Il y a peu d'informations sur les captures, les stocks disponibles et les répercussions d'un effort de pêche lui-même difficile à évaluer. Cela tient moins à une gestion défectueuse qu'au fait que les eaux tropicales, qui abritent des espèces de poissons très variées, n'ont pas encore fait l'objet d'investigations approfondies (Fakahau & Shepard, 1986). S'y ajoutent une longue indifférence pour les petites activités de pêche et l'absence d'alternatives tranchées en matière de gestion. Parmi les problèmes saillants figurent la nécessité de concilier une pratique traditionnelle de caractère extensif et une gestion moderne de caractère intensif. Là où il y a surexploitation ou atteinte à l'environnement, il est urgent de mettre en place un système de limitations et de contrôles, qui ne va pas sans soulever des problèmes politiques aussi bien qu'économiques et sociaux. La pénurie de données chiffrées s'explique aussi par la récente accession à l'indépendance ou l'autonomie de la plupart des territoires insulaires qui fait que leurs administrations se sont, jusqu'à présent, surtout préoccupées de problèmes généraux d'organisation et de mise en place. S'y ajoutent un manque de personnel qualifié combinant des connaissances pratiques avec un bagage théorique suffisant et l'isolement dans lequel se trouvent encore beaucoup d'îles. Il est difficile de mobiliser des fonds pour améliorer les connaissances face à des tâches immédiates qui semblent plus urgentes et il est plus difficile encore de faire admettre la nécessité d'un effort de longue haleine en matière de collecte de données de base (CPS, 1988).

Le manque de données est aggravé par la mauvaise diffusion de celles qui sont disponibles. 'Les principales institutions détenant des informations dans la région, l'Université du Pacifique Sud, l'Agence des Pêches du Forum et la Commission du Pacifique Sud, n'ont guère de difficulté à identifier et obtenir les publications relatives aux ressources marines produites et conservées hors de la région. Le véritable problème se situe dans l'identification, la collecte et la transmission de celles qui sont produites dans la région ou qui y ont trait' (Flores, 1984). Ces publications ont un tirage et une diffusion si réduits qu'il est moins facile de se les procurer sur place qu'après des anciennes puissances de tutelle ou des organisations qui en sont généralement les instigatrices. Elles sont aussi très spécialisées et cela, ajouté à l'absence de politique officielle d'information au niveau gouvernemental, débouche sur des données de caractère mono-disciplinaire, de faible utilité pour des structures d'information qui sont elles-mêmes insuffisantes (Flores, 1984).

La pénurie et la mauvaise circulation des connaissances acquises sont d'autant plus préoccupantes que de nouvelles questions surgissent au fur et à mesure que se développe l'exploitation des ressources. Depuis une dizaine d'années, la surexploitation des lagons et des récifs dans les zones à forte densité de peuplement a favorisé l'exploitation d'espèces de fond. Dans certains endroits, les captures atteignent déjà un niveau qui compromet le renouvellement d'espèces toujours mal connues mais qui semblent avoir une croissance très lente et un processus de recrutement irrégulier (CPS, 1988).

Des questions se posent aussi au sujet des dispositifs de concentration qui se multiplient le long des côtes. Ils semblent efficaces et offrent aux villageois un palliatif à la pêche dans des lagons appauvris. Mais reste à savoir s'ils permettent un accroissement réel de la production ou s'ils se contentent d'agréger des poissons déjà présents. Les informations disponibles ne permettent pas non plus d'expliquer les fortes variations de leur productivité.

Une politique de gestion des poissons vivant en eau peu profonde dans les lagons et près des récifs se révèle aussi urgente que difficile à mettre en œuvre. Les stocks existants se composent d'un grand nombre d'espèces dont certaines sont surpêchées, en raison de leur valeur commerciale ou d'habitudes alimentaires, tandis que d'autres le sont peu ou pas pour des raisons inverses auxquelles peut s'ajouter leur éventuelle toxicité (ciguatera). La capture excessive d'une espèce commercialement importante peut conduire à sa disparition et à son remplacement par une espèce sans valeur marchande. L'équilibre entre espèces et leur croissance en milieu récifal corallien sont si mal connus que les politiques de gestion mises en place en deviennent aléatoires. L'importance relative de la pêche de subsistance et de la pêche commerciale introduisent un degré d'incertitude supplémentaire. En cas de surexploitation, une pêche commerciale peut déboucher sur une situation irréversible alors qu'une pêche de subsistance est susceptible de se maintenir du fait d'une capacité de prises et d'un coût de fonctionnement réduits (CPS, 1988).

Amélioration de la collecte et de la diffusion d'informations.

Experts, décideurs et gestionnaires sont d'accord pour reconnaître qu'un approfondissement des connaissances est nécessaire pour développer l'exploitation des ressources et les gérer sans compromettre un écosystème fragile et complexe. Il existe un large consensus sur les lacunes à combler et les efforts à faire, même si des divergences apparaissent sur les priorités à mettre en œuvre et les options qui les sous-tendent.

L'effort doit avant tout porter sur la collecte et la diffusion des données de base. Les demandes formulées par les autorités insulaires gravitent autour de l'évaluation des stocks indispensable à la définition de politiques d'intervention appropriées. Beaucoup n'ont aucune idée des ressources existantes et des possibilités qu'elles offrent. Leur évaluation est d'autant plus primordiale qu'elles sont limitées et exigent une régulation rapide. Comme le souligne un expert de la CPS, l'évaluation des stocks consiste moins à définir le taux de prises qu'il est possible de maintenir qu'à comprendre comment le stock réagit aux changements qui l'affectent et à prévoir son évolution lorsqu'est entamée son exploitation. Pour asseoir une politique d'aménagement, il importe de disposer d'informations sur la structure par âge, la mortalité naturelle, la taille moyenne et les comportements migratoires des poissons. En cours d'exploitation, il est aussi nécessaire de connaître l'évolution des captures et d'estimer le stock disponible à intervalles réguliers. Pour cela, il faut commencer à recueillir les informations indispensables dès les premiers stades de la pêche et non, comme c'est souvent le cas, lorsqu'on arrive au stade de la surexploitation (Hilborn, 1987).

En matière de statistiques, l'expérience met en relief la difficulté de maintenir l'effort de collecte dans des communautés insulaires où les données sont surtout utilisées de façon ponctuelle, à des fins de planification. Le rapport sur les besoins de la recherche soumis à l'Agence des Pêches souligne, qu'en dépit du manque crucial de statistiques, des pays comme Fidji ont su réunir des données fiables et régulières. Pour améliorer la situation il conviendrait selon lui :

— que les administrations insulaires encouragent la collecte de données, l'évaluation des stocks et la formation de personnel spécialisé ;
— que la CPS accroisse son activité de conseil en matière de collecte de données sur les prises ;
— que des organismes de recherche comme l'Institut des Ressources Marines de l'Université du Pacifique Sud et l'antenne de l'International Centre for Living Aquatic Resources Management (ICLARM) de Townsville en Australie entreprennent des recherches sur les dynamiques de population en milieu récifal corallien (Fakahau & Shepard, 1986).

De façon plus générale, il serait souhaitable que les gouvernements, les institutions et les organismes d'aide soutiennent l'idée d'un système intégré d'information multi-disciplinaire et multi-media, qui pourrait être basé au Centre d'Information du Pacifique à Suva et être alimenté par la CPS, le Forum et les gouvernements de la région, de façon à pouvoir délivrer l'information reçue à ceux qui en feraient la demande (Flores, 1984).

Un effort tout aussi important devrait être consacré à l'amélioration de la qualité des connaissances par une plus grande prise en compte de l'environnement humain. Beaucoup d'échecs sont moins imputables aux pêcheurs qu'aux préjugés que manifestent à leur égard des administrations imbues de leur pouvoir et prisonnières de leurs insuffisances. Les avis des intéressés devraient être davantage pris en considération, même si les facteurs humains sont moins faciles à identifier que ceux d'ordre technique ou économique. Une approche concertée avec les pêcheurs et la communauté à laquelle ils appartiennent est particulièrement nécessaire lorsqu'il faut prendre des mesures réglementaires pour lutter contre la surexploitation, qu'il s'agisse de la détermination de zones, de périodes et de quotas de pêche ou de la limitation des engins utilisables. Pour être efficaces, les mesures prises ne doivent pas être antagoniques avec les modes de gestion traditionnels. Il a été avancé que l'idée même de libre accès à la ressource est un concept occidental étranger aux cultures insulaires et que faire appel aux usages traditionnels pourrait être un moyen de réglementer l'accès à des ressources aujourd'hui menacées. Aux îles Tonga, par exemple, 'les tabous relatifs aux techniques violentes de capture et à la vente des prises offrent un contrepoids à la surpêche rendue possible par l'utilisation d'équipements modernes et la commercialisation du produit de la pêche' (Bataille-Benguigui, 1988). Malheureusement, beaucoup de ces pratiques sont tombées en désuétude et, s'il est possible de les

rétablir, il est plus difficile de leur redonner leur cohérence et leur signification originelles.

La mise en évidence des efforts à consentir s'accompagne de considérations générales plus controversées sur les politiques de pêche à mettre en place. Les milieux scientifiques insistent sur la vulnérabilité de ressources côtières limitées et facilement épuisées. Selon eux, il conviendrait de décourager des investissements trop importants, surtout aux premiers stades de l'exploitation quand les prises sont encore abondantes. Le risque est que ce point de vue ne rencontre pas celui de gouvernements soucieux de tirer au plus vite parti de leurs ressources et encouragés dans cette voie par des organisations extérieures empressées à leur venir en aide (CPS, 1988).

À un niveau plus général, on peut penser que la meilleure option serait de développer une activité industrielle de pêche par le biais d'accords avec des flottes et gouvernements étrangers, conclus sur la base de redevances et non de 'joint ventures' dont la valeur ajoutée au plan local est loin d'être évidente. Cette orientation permettrait aux dirigeants insulaires de se concentrer sur le développement d'une pêche côtière beaucoup plus à leur portée (Waugh, 1988).

Mais on ignore toujours comment la pêche industrielle et la pêche artisanale retentissent l'une sur l'autre, qu'il s'agisse de concurrence — beaucoup de pêcheurs estiment que les ressources côtières sont pillées par des navires de haute mer qui pénètrent irrégulièrement dans les eaux territoriales — ou du problématique réinvestissement dans le secteur artisanal des dividendes tirés du secteur industriel. On ne sait pas davantage jusqu'à quel point il est possible de concilier une activité de subsistance et une activité commerciale orientée vers le marché.

Conclusion.

Ce survol des petites activités de pêche dans le Pacifique Sud montre qu'elles jouent un rôle de premier plan, sans peut-être recevoir toute l'attention qu'elles méritent. Souvent reléguées dans l'ombre par les espoirs placés dans la pêche industrielle, elles se trouvent menacées par un début de surexploitation engendré par la pression démographique et l'emploi de techniques de capture plus performantes.

Pour parvenir à une exploitation plus rationnelle de ressources limitées, il importe d'en améliorer la connaissance encore embryonnaire. La collecte et la diffusion de données de base est indispensable et peut être facilitée par une plus grande prise en considération des pêcheurs sur le plan local et la mise en place d'un système d'informations intégré au niveau régional. Les organisations internationales déjà présentes peuvent y contribuer de façon significative, pour peu qu'elles soient efficacement épaulées par les gouvernements insulaires.

BIBLIOGRAPHIE

Bataille-Benguigui, M. C., 1988. — The fish of Tonga : prey or social partners ? *Journal of the Polynesian Society*, 97 (2) : 185-98.

Blanchet, G., 1982. — Les grands filets à Ature de Tahiti, un aspect de la pêche artisanale en Polynésie Française, *Notes et Documents*, n° 6, ORSTOM, Tahiti.

—, Borel, G. and Paoaafaite, J., 1987. — Petite construction navale et pêche artisanale en Polynésie Française, *Notes et Documents d'Océanographie*, n° 34, ORSTOM, Tahiti.

David, G., 1988. — Le marché des produits de la mer au Vanuatu, *Notes et Documents*, n° 18, ORSTOM, Port-Vila.

Doulman, D. (ed.), 1987a. — Tuna Issues and Perspectives in the Pacific Islands Region, East Wast Center, Honolulu.

— (ed.), 1987b. — The Development of the Tuna Industry in the Pacific Islands Region ; An Analysis of Options. East West Center, Honolulu.

Fakahau, S. and Shepard, M., 1986. — Fisheries Research Needs in the South Pacific, Forum Fisheries Agency, Honiara.

Food and Agricultural Organization (FAO), 1987. — Review of the State of World Fishery Resource, *Fisheries Circular*, no. 710.

Flores, B., 1982. — Fisheries Information, *ICLARM Newsletter*, 5 (2) : 20.

—, 1984. — A Marine Resource Information System for the Pacific ?, SPC, *Fisheries Newsletter*, 28 : 26-30.

Gillett, R., 1985. — Traditional Tuna Fishing in Tokelau, Topic Review, 27, *SPREP/SPC*, Noumea : 1-47.

Hilborn, R., 1987. — Stock Assessment needs in the South Pacific, *SPC Fisheries Newsletter*, 40 : 32-5.

— and Sibert, J., 1985. — Management Strategies for newly Developing Countries, *SPC Fisheries Newsletter*, 35 : 21-9.

Johannes, R., 1978. — Reef and Lagoon Tenure Systems in the Pacific Islands. *South Pacific Bulletin*, 4 : 31-4.

Kearney, R., 1980. — Some Problems of Developing and Managing Fisheries in Small Island States, in R. Shand (ed.), *The Island States of the Pacific and Indian Oceans : Anatomy of Development*. Monograph 23, National Centre for Development Studies, Australian National University, Canberra : 41-60.

Lawson, R., 1980. — Development and Growth Constraints in the Artisanal Fisheries Sector in Island Fisheries, in R. Shand (ed.), *The Island States of the Pacific and Indian Oceans : Anatomy of Development*, Monograph

23, National Centre for Development Studies, Australian National University, Canberra : 61-85.

—, 1984. — *Economics of Fisheries Development*, Frances Pinter, London.

MUNRO, J., 1986. — Management of Coastal Fisheries in the South Pacific, Forum Fisheries Agency, Honiara.

SHEPARD, M. and CLARK, L., 1984. — South Pacific Fisheries Development Assistance Needs, FAO/UNDP, Suva.

SOUTH PACIFIC COMMISSION (SPC), 1988. — Workshop on Pacific Inshore Fishery Resource, SPC Information Release.

UWATE, K., 1984. — A Review of Aquaculture Activities in the Pacific Islands Region, PIDPS, East West Center, Honolulu.

WAUGH, W., 1986. — The Development of Fisheries in the South Pacific Region with Reference to Fiji, Solomon Islands, Vanuatu, Western Samoa and Tonga, Islands/Australia Working Paper, 86 (2), National Centre for Development Studies, Australian National University, Canberra.

—, and BYRON, N., 1988. — Forestry and Fisheries in the Asian-Pacific Region : Issues in Natural Resources Management, *Asian-Pacific Economic Literature*, 2 (1) : 46-80.

WEBER, J. and FONTANA, A., 1984. — Fisheries and Development Strategies : Theory and Practice, *The Courier*, 85 : 74-7.

AUTRES RÉFÉRENCES :

Pacific Islands Monthly.
Islands Business.
Plans nationaux de développement.

08 NOV. 1991

Société des Océanistes

BUREAU

Président :
M. Claude ROBINEAU.

Vice-Présidents :
M. José GARANGER.
M. Jean GUIART.
Mme Marie-Charlotte LAROCHE.

Secrétaire Général :
M. Michel PANOFF.

Secrétaires Généraux Adjoints :
M. Michel ORLIAC.
M. Alain SAUSSOL.

Trésorier :
Mme Odette LANGER.

CONSEIL

M. Joël BONNEMAISON.
M. Michel CHARLEUX.
M. Jean-Michel CHAZINE.
† M. Robert CORNEVIN.
M. Jean-Pierre DOUMENGE.
M. Albert DUCROS.
Mme Françoise DUSSART.
M. Maurice GODELIER.
M. Alfred GRAND.
M. Bernard GROSSAT.
M. Emmanuel KASARHEROU.
Mme Anne LAVONDES.
M. Pierre LEMONNIER.
M. Paul MOORTGAT *(Délégué pour le Pacifique)*.
M. Colin NEWBURY.
M. François RAVAULT.
M. Bernard SALVAT.
M. Alan WARD.

MEMBRES D'HONNEUR

Mme Brigitte GUYOMARD.
M. Bertrand JAUNEZ.
† R. P. Patrick O'REILLY.

Journal de la Société des Océanistes

publié avec l'aide du C.N.R.S.

Musée de l'Homme
Paris

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 35114 ex 1
Cote : B

92-93

Année 1991 — 1 & 2

© Société des Océanistes

P64